

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE

Séance du 11 juillet 2016

PREFECTURE DU

22 JUL. 2016

ARRIVEE

16-141

OBJET : Approbation du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Perreux-sur-Marne**PRESENTS :**

- | | | |
|---------------------------|---------------------------|----------------------------|
| - ADENOT Dominique | - COCQ François | - LIBERT-ALBANEL Charlotte |
| - ADOMO Caroline | - COUSIN Thierry | - LOUVIGNE Robin |
| - AMAR Sophie | - CROCHETON Florence | - MARTIN Jacques J.P. |
| - AVOGNON ZONON Clémence | - DALLEAU Isabelle | - MARTINEAU Pascal |
| - BARNOYER Thierry | - DELECROIX Pierre-Michel | - OUDINET Michel |
| - BEGAT Jean-Philippe | - DROUVILLE Sylvain | - PANNETIER Gilles |
| - BENISTI Jacques Alain | - DUVAUDIER Michel | - PARRAIN Mary France |
| - BERRIOS Sylvain | - FACCHINI Monique | - PASTERNAK Jean-Jacques |
| - CADEDU Jean-Luc | - FENASSE Delphine | - PAVIE Alain |
| - CAILLEREZ Adrien | - GAUTRAIS Jean-Philippe | - PETTENI Henri |
| - CANALES Chantal | - GAUVIN Brigitte | - PINEL Vincent |
| - CAPITANIO Olivier | - GICQUEL Hervé | - PIO Régis |
| - CAPORAL ChrYSIS | - GUIGNARD Jean-Jacques | - PRIMEVERT Catherine |
| - CARTIGNY Pierre | - HERBERT Delphine | - RISPAL Yoann |
| - CHABOT Sabine | - JEANNE Laurent | - ROYER Christel |
| - CHAMBRE MARTIN Brigitte | - KARACA Sengul | - SEMO Igor |
| - CHARBONNEL Michèle | - KENNEDY Marie | - SPILBAUER Jean-Pierre |
| - CHARDIN Sylvie | - LACHELACHE Nassim | - TOLLARD Virginie |
| - CHAULIEU Stéphane | - LAFON Laurent | - TRIMBACH Pascale |
| - CHETARD Catherine | - LAMBERT Gérard | - VISCARDI Jacqueline |
| - CLODONG Nicolas | - LE BIDEAU Dominique | |

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :

Monsieur BEAUDOUIN Patrick a donné pouvoir à Madame CROCHETON Florence,
 Monsieur BENSOUSSAN Éric a donné pouvoir à Monsieur PANNETIER Gilles,
 Monsieur CAMBON Christian a donné pouvoir à Monsieur SEMO Igor,
 Monsieur CARREZ Gilles a donné pouvoir à Madame ROYER Christel,
 Madame CERCLEY Nicole a donné pouvoir à Madame VISCARDI Jacqueline,
 Monsieur CIPRIANO Philippe a donné pouvoir à Madame CARPENTIER Agnès,
 Monsieur DEGRASSAT Alain a donné pouvoir à Monsieur MARTIN Jacques JP,
 Madame DRAI Carole a donné pouvoir à Monsieur BERRIOS Sylvain,
 Monsieur FAUTRE Christian a donné pouvoir à Monsieur LAMBERT Gérard,
 Monsieur GAILHAC Benoît a donné pouvoir à Monsieur GICQUEL Hervé
 Monsieur GAILLARD René a donné pouvoir à Monsieur PETTENI Henri,
 Monsieur GRESSIER Jean-Jacques a donné pouvoir à Madame TOLLARD Virginie,
 Monsieur HERBILLON Michel a donné pouvoir à Monsieur CAPITANIO Olivier,
 Madame HOUDOT Florence a donné pouvoir à Monsieur CARTIGNY Pierre,
 Monsieur LE GUILLOU Patrick a donné pouvoir à Monsieur ADENOT Dominique,
 Madame RASETTI Christine a donné pouvoir à Madame PARRAIN Mary France,
 Madame TRICOCHÉ Annie a donné pouvoir à Madame PRIMEVERT Catherine,
 Madame ZELIOLI Valérie a donné pouvoir à Madame KENNEDY Marie,
 Madame RYNINE Christine a donné pouvoir à Madame CANALES Chantal,
 Monsieur ROESH Germain a donné pouvoir à Madame CHABOT Sabine,
 Monsieur LEBEAU Pierre a donné pouvoir à Madame LE BIDEAU Dominique,
 Madame MAFFRE-SABATIER Anne-Marie a donné pouvoir à Madame ADOMO Caroline,
 Monsieur MEDINA Marc a donné pouvoir à Madame TRIMBACH Pascale,
 Madame CARPENTIER Agnès a donné pouvoir à Monsieur CAILLEREZ Adrien.

 PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE
 22 JUL 2016
 ARRIVEE

ABSENTS NON REPRESENTES :

Monsieur DOSNE Olivier
Madame TRICOT-DEVERT Sylvie
Monsieur VOGUET Jean-François

Soit 86 conseillers présents ou représentés,

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur SEMO Igor

« Le Président du Conseil de territoire certifie que la convocation du Conseil de territoire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte du siège du Conseil de territoire ParisEstMarne&Bois, conformément aux articles L.5211-11 et L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales »

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARIS EST MARNE & BOIS

SEANCE DU 11 JUILLET 2016

OBJET : Approbation du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Perreux-sur-Marne

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son articles L.5219-5,

VU la loi Solidarité et Renouvellement Urbain du 13 décembre 2000,

VU le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.153-1 et suivants, L.153-21 et R.151-1 et suivants,

VU la délibération du conseil municipal du Perreux-sur-Marne en date du 19 décembre 2013 relative à la prescription de la révision du Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) - Elaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) : définition des modalités de concertation à mettre en œuvre,

VU la délibération du conseil municipal du Perreux-sur-Marne en date du 26 mars 2015 relative au débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable,

VU la délibération du conseil municipal du Perreux-sur-Marne en date du 22 octobre 2015 arrêtant le projet de Plan Local d'Urbanisme,

VU la délibération du conseil municipal du Perreux-sur-Marne en date du 11 février 2016 sollicitant l'établissement public territorial ParisEstMarne&Bois pour la poursuite de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme,

VU la délibération n°16-26 du 08 février 2016 du territoire ParisEstMarne&Bois décidant de poursuivre la procédure d'élaboration du plan local d'urbanisme engagée antérieurement par la commune du Perreux-sur-Marne et de la mener à son terme dans les mêmes conditions,

VU l'arrêté du président de l'établissement public territorial ParisEstMarne&Bois en date du 12 février 2016 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique du PLU – qui s'est déroulée du 7 mars au 8 avril 2016 inclus,

VU les avis des personnes publiques associées et consultées,

VU le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur en date du 30 mai 2016, rendant un avis favorable,

VU la délibération du conseil municipal du Perreux-sur-Marne en date du 30 juin 2016 émettant un avis favorable sur le Plan Local d'Urbanisme (PLU)

VU l'avis favorable de la Commission urbanisme, aménagement, politique de la ville, action sociale et insertion et politique de l'habitat du 21 juin 2016,

CONSIDERANT que la prise en compte des avis émis par les personnes publiques associées consultées, ainsi que des résultats de l'enquête publique justifient quelques modifications du Plan Local d'Urbanisme arrêté sans porter atteinte à l'économie générale du projet,

CONSIDERANT que le PLU, tel que présenté au Conseil de territoire, est prêt à être approuvé, conformément à l'article L.153-21 du Code de l'urbanisme,

DELIBERE

A l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le Plan Local d'Urbanisme (PLU), tel qu'annexé à la présente délibération.

DIT que la présente délibération sera affichée pendant un mois au siège de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois, à la mairie du Perreux-sur-Marne et fera l'objet d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

PRECISE que le dossier complet de PLU approuvé sera tenu à la disposition du public au siège de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois sis 14 rue Louis Talamoni – 94500 Champigny-sur-Marne et à la Mairie du Perreux-sur-Marne, service urbanisme, sis 4 allée de Bellevue.

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial ParisEstMarne&Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Président,

Jacques JP MARTIN

